



QUARANTE-SEPTIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le lundi 17 octobre 2022
Vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillers, conseillères :

en personne : A. Desbiens, R. Deschatelets, C. Gleeson, M. Lorek, M. Lovenuk, S. Payeur, D. Pelletier, J.-P. Pelletier, M. Perreault

Administration : M. Major-Levesque

Invités : P. Marshall, associé de la firme Emond Harnden

Absences : D. Coughlin, E. Grunerud, M. Langevin

1. APPEL DES MEMBRES

1.1 Reconnaissance du territoire

La présidente, Sylvie Payeur, débute la réunion à 18 h 30 avec la reconnaissance du territoire et procède à l'appel des membres.

1.2 Prière d'ouverture

La direction de l'éducation, Mme Mireille Major-Levesque, récite la prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n°47X-01 proposée par Conseillère Lovenuk, appuyée de Conseillère Perreault

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la 47^e réunion extraordinaire, tenue le 17 octobre 2022, tel que présenté.

Adoptée

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

4. RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n°47X-02 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE *l'on siège en comité plénier pour considérer les questions suivantes :*

4.1 *Cadre de rémunération 2022*

et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n°47X-CP07 proposée par Conseillère Desbiens, appuyée de Conseillère Lorek

QUE *l'on retourne en séance régulière et que l'on fasse rapport des délibérations du comité plénier.*

Adoptée

5. **RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS**

Résolution n°47X-CP01 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE *le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le rapport portant sur la rémunération des cadres supérieurs, présenté au Comité plénier à huis clos restreint du 17 octobre 2022.*

Adoptée

Résolution n°47X-CP02 proposée par Conseiller D. Pelletier, appuyée de Conseiller J.-P. Pelletier

QUE *le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales remette une lettre au Conseil du Trésor pour demander une dispense à l'application du Règlement 406/18 portant sur le gel de la rémunération des cadres supérieurs.*

Adoptée

Résolution n°47X-CP03 proposée par Conseillère Lorek, appuyée de Conseillère Perreault

QUE *le délai fixé pour recevoir une réponse substantive du Conseil du Trésor soit 21 jours suivant la date de la remise de la lettre de demande de dispense par le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales.*

Adoptée

Résolution n°47X-CP04 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE *le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales autorise la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière de procéder avec l'ajustement des salaires rétroactivement au 1^{er} septembre 2022, conformément à la stratégie détaillée dans le rapport et selon le plafond prévu par l'ancien cadre de rémunération Mercer, tel qu'adopté par le Conseil et approuvé par le gouvernement de l'Ontario en 2018, et que cet ajustement des salaires soit effectué une fois que le délai de carence pour recevoir la réponse du Conseil du Trésor soit échu.*

Adoptée

Résolution n°247X-CP05 proposée par Conseillère Lovenuk, appuyée de Conseillère Lorek

QUE *le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales autorise la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière à mandater Emond Harnden s.r.l. à déposer un recours judiciaire contre le gouvernement de l'Ontario si ce dernier s'oppose à la demande de dispense ou à l'ajustement des salaires des cadres supérieurs, tel que décidé lors de la séance à huis clos restreint du Conseil du 17*

octobre 2022.

Adoptée

Résolution n°47X-CP06 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Perreault

QUE, selon cet exercice d'ajustement des salaires rétroactivement au 1^{er} septembre 2022, en fonction de l'ancienne grille Mercer, le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales ne prenne aucune démarche afin de récupérer des sommes versées à titre de rémunération de ses cadres supérieurs malgré toute demande de remboursement par la Couronne.

Adoptée

Résolution n°47X-03 proposée par Conseillère Perreault, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le rapport du comité plénier soit accepté tel que présenté.

Adoptée

6. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE

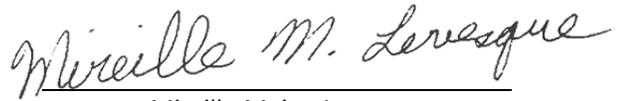
Résolution n°47X-04 proposée par Conseillère Lovenuk, appuyée de Conseillère Perreault

QUE la séance de la 47^e réunion extraordinaire du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 17 octobre 2022, soit levée à 19 h 22.

Adoptée



Sylvie Payeur
Présidence



Mireille Major-Levesque
Direction de l'éducation

/gb